

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 décembre 2022

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION EUROPÉENNE RELATIVE À LA PROPOSITION DE
LÉGISLATION EUROPÉENNE SUR LA LIBERTÉ DES MÉDIAS - (N° 614)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 7

présenté par

M. Peu, Mme Bourouaha, M. Maillot et les membres du groupe de la Gauche démocrate et
républicaine - NUPES

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 23, insérer l'alinéa suivant :

« Considérant que l'hyper-concentration des médias, verticale et horizontale, constitue un danger
pour le pluralisme ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à explicitement nommer les concentrations comme l'un des dangers portant sur les médias. En effet, les phénomènes d'hyper-concentration sont à noter partout en Europe. Il faut ajouter à cela le danger que représente l'accaparement par les puissances de l'argent de la majorité des médias. En France, les médias indépendants, qui ne sont pas soumis à de grands groupes ou à des milliardaires pour assurer leur financement, sont de plus en plus menacés. Contrairement à ce qui peut être avancé parfois, l'indépendance des rédactions et la protection des journalistes ne peuvent suffire à garantir le pluralisme médiatique. Notre pays, comme l'ensemble des États de l'UE, doivent réellement s'emparer de cet enjeu, c'est-à-dire qui possède les médias, au risque de passer à côté des ambitions affichées par le projet d'acte européen.